

SANTÉ AU TRAVAIL

## Des salariés fatigués, selon le baromètre Malakoff Médéric



Dans la onzième édition de son baromètre présenté le 17 septembre, le groupe de protection sociale note des avancées en matière de satisfaction des salariés, mais paradoxalement une grande fatigue liée à l'intensification du travail.

Selon le baromètre santé et QVT réalisé en 2019 par le Comptoir de la nouvelle entreprise auprès de 4700 salariés du privé, 73% des salariés se déclarent satisfaits de leur qualité de vie au travail (QVT), et 37% très satisfaits. «C'est la première fois qu'on atteint un tel niveau», observe Anne-Sophie Godon, directrice de l'innovation.

Les trois premiers critères de QVT sont l'ambiance et les relations de travail, la reconnaissance, et la rémunération globale. Si le niveau de bonne entente est élevé (81%), le déficit de reconnaissance persiste (6/10).

Concernant la rémunération globale, la part de salariés satisfaits de leur protection globale a augmenté de dix points (de 68 à 78%) en un an. «Beaucoup d'entreprises ont investi dans la prévoyance», ajoute Anne-Sophie Godon. Plus de la moitié des salariés ont le sentiment que leur entreprise «s'occupe du bien-être des salariés», et 74% que «la sécurité est une priorité pour leur entreprise».

Pour autant, les salariés se disent exténués. La fatigue physique est en hausse de cinq points par rapport à 2018 et concerne 53% des salariés.

Trois facteurs de pénibilité ont augmenté: l'exécution de gestes répétitifs, de longues stations debout et le port de charges lourdes. La pression psychologique demeure forte et 54% des salariés se disent nerveusement fatigués (+4 points).

Les causes sont à chercher du côté de l'accélération du rythme de travail, de l'augmentation des changements d'organisation, mais aussi du manque de sommeil, de l'empiétement du travail sur la vie personnelle et de la difficulté à concilier les deux.

Pour faire face à ces difficultés, une large majorité de salariés se dit intéressée par des services d'accompagnement à l'hygiène de vie (sommeil, sport, alimentation) et à la santé (dépistage, maladie grave, retour au travail).

Protection sociale Informations, 24 septembre 2019

© Tous droits réservés

---